

Compte-Rendu du Conseil Municipal  
du 13 décembre 2021  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
Sylvain Vallon	P				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité  
Public : 6 personnes

Début de la réunion : 20h07 - Fin de la réunion : 22h35

Validation du précédent compte-rendu : 9 votes pour – 1 contre Claude Trincat

Modification du précédent compte-rendu (8 novembre 2021)

A la demande de Claude Trincat

« Monsieur Le Maire déclare qu'il est en droit de retirer les délégations sans avis des élus, mais qu'il **souhaite est obligatoire** que le maintien ou non des fonctions du 2<sup>ème</sup> adjoint après retrait des délégations soit mis au vote de ce conseil municipal. »

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Contrat rattrapage structurel ZRR Eau Potable / Assainissement
- 2 – Convention Avocats Cap Conseils
- 3 – Validation : Choix des panneaux Signaux Girod (reportée)
- 4 – Protocole temps de travail

Divers

- A – Point sur l'eau / Clavelière
- B – Chaumailoux / S.M.A
- C – Point sur les « Chemin de la Liberté »
- D – Charte du Parc
- E – Divers

1 – Contrat rattrapage structurel ZRR Eau Potable / Assainissement

Pour mémoire, il est nécessaire que la commune établisse un schéma directeur avant tous travaux (2023 – 2024), ce qui va être fait avec un bureau d'étude.

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

Il est présenté les principes et le contenu du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré en partenariat avec l'agence de l'eau, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Trièves et l'ensemble de ses communes classées en zone de revitalisation rurale.

Ce contrat concerne les projets intéressant l'eau potable et l'assainissement domestique, et permet de sécuriser les financements attractifs proposés par l'agence de l'eau dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention (2019-2024). Ce contrat porte sur les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de ce contrat, la commune se propose d'inscrire le (les) projet(s) suivants :

- les travaux de traitement eau potable
- changement de conduite

Il est rappelé que les financements inscrits dans le plan d'action du contrat ont été calculés sur la base des données techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat. Ces financements seront précisés lors du dépôt du dossier complet de demande de financement.

Subvention du projet : 70%

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## 2 – Convention Avocats Cap Conseils

La commission Urbanisme demande que le conseil valide le contrat avec Cap Conseil Affaires Publiques (avocats) concernant un dossier d'urbanisme, pour lequel la commune est actuellement en médiation qui se termine fin décembre 2021.

La commission souhaite avoir l'aide d'un avocat afin de pouvoir répondre à la partie adverse dans les délais et dans les meilleures conditions.

Le service Urbanisme propose donc d'opter pour un contrat de cinq heures maximum auprès du cabinet Cap Conseil Affaires Publiques, au tarif de 180 € / heure.

La commission précise aussi être en contact avec notre assureur, mais les délais de réponse dépassent la date limite de la médiation.

Pour mémoire, c'est un dossier qui a débuté dès 2017. Après un premier refus de la commission Urbanisme, il a été fait appel à un avocat par le propriétaire... Et aucune des deux médiations n'ont abouti... Dossier toujours en cours.

*Délibération adoptée (1 voix contre : Claude Trincat)*

## 3 – Validation : Choix des panneaux Signaux Girod (reportée)

Un dossier est présenté avec des propositions de photos du futur panneau. Remarque est faite que les couleurs sont trop foncées.

Une demande de modification va être faite.

Délibération reportée

## 4 – Protocole temps de travail

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la loi de 2019 concernant les 35h pour la fonction publique est à appliquer. A savoir que la commune de Chichilianne a 5 employés (2 à temps plein de 35h et 3 à temps partiels). Pour ce qui concerne la commune, la loi est déjà appliquée.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## Divers

### A – Point sur l'eau / Clavelière

La Clavelière n'est toujours pas desservie en eau potable.

Une fois le schéma directeur fait, une demande de subvention pourra être faite.

A savoir qu'une recherche de source n'est pas aidée, et ce n'est pas gratuit.

Dossier toujours en cours.

### B – Chaumailoux / S.M.A

Dossier en cours.

Deux réunions ont déjà été faites, dont une avec les S.M.A. (présents également ce jour au conseil municipal).

Une réunion est prévue pour le 3 janvier 2022 à 20h30, à la mairie, les élus et les S.M.A. afin de travailler (finaliser) sur le bail et / ou un avenant.

Pour l'assurance de la commune (propriétaire) concernant le bâtiment, le nécessaire a été fait sur le changement de surface (soit de 25m<sup>2</sup> à 64m<sup>2</sup>). Les S.M.A. (locataire) sont également assurés.

## C – Point sur les « Chemins de la Liberté »

« Le Parc Naturel Régional du Vercors a pour projet de consolider une offre de découverte du Vercors basée sur les faits de Résistance, facilitant la compréhension et la transmission de ces événements historiques sous forme d'un parcours organisé.

Donner sens à la mémoire en réexaminant les valeurs de liberté et de paix

La commune de Chichilianne s'inscrit dans ce projet. »

Deux réunions ont déjà été faites. Actuellement 4 personnes de Chichilianne y participent. Il va donc être fait un appel à bénévoles.

La prochaine réunion est prévue pour le 16 décembre 2021, à 14h30 à la mairie.

Les objectifs :

- Développer les commémorations
- Mettre en avant le travail déjà effectué
- Travailler avec d'autres communes du Vercors
- S'appuyer du travail déjà fait par :
  - o Gresse en Vercors
  - o APECIMM
  - o Trézanne : panneaux sur le trajet des otages dans la chapelle
  - o ...

## D – Charte du Parc

Renouvellement de la charte pour 2023 – 2038 (plus de détail : <https://parc-du-vercors.fr/charte-en-revision>)

Si la charte n'est pas reconduite, il y a perte de statut de Parc naturel régional par l'Etat.

C'est la dernière étape avant le décret de classement. La consultation des collectivités pour une délibération sur leur intégration au Parc aura lieu en 2023.

Adhésion ou non, donc il faut mettre tous les habitants à contribution, mais l'espace géographique étant grand, tous les représentants ne sont pas présents à chaque rendez-vous. Une coordination interne au Trièves est donc mise en place afin d'avoir toujours un représentant.

Des outils de communications vont être mis en place, également, des schémas pédagogiques notamment, pour tous les volontaires et afin d'alimenter les débats avec les habitants.

## E - Divers

Foyer de Ski de Fond :

La réunion annuelle de la commission sécurité est prévue le lundi 20 décembre 2021, à 20h30 au Foyer.

Point sur la fête du Mont Aiguille – Juin 2022

Après 3 copils, à la mairie :

- Restauration : repas médiéval est prévu (le dimanche 26 juin 2022, au chaudron)
- Costumes : un atelier costumes est en cours (un premier atelier a eu lieu le 4 décembre au foyer de fond à Richardière : une dizaine de personnes)
- Animations : Nombreuses animations sont prévues (troupes de reconstitutions et de tir à l'arc, conférences, chorale, studio photo pour les costumes, animations des écoles du Trièves, l'armée et les équipements), mais également 3 déambulations, des marchés locaux et d'artisans...

Le projet avance bien.

Prochain copil le 15 décembre 2021 à 19h

Devis « informatique »

Le parc informatique de la commune pose quelques problèmes (lenteurs, problèmes de transmission...).

Des devis de mises à jour (état des lieux) et mises à niveau (configurations, mises aux normes...) ont été faits selon nos demandes, ainsi qu'une maintenance pour suivi :

- 1 800 € / sur l'année avec deux visites par an

- 1 000 € / pour 20h sur l'année

D'autre part, une étude est en cours avec la CCT pour un travail commun avec les autres communes.

#### Diverses demandes d'installation sur la commune

Plusieurs demandes sont faites à la commune pour des installations professionnelles :

- Reprise d'un lieu multi-services : épicerie, espace de restauration – bar, propositions de services (poste, espace internet, colis), coin bouquinerie-musiques :  
Ce dossier va être développé, mais dans le cadre d'un projet général de nos enseignes déjà existantes.
- Ostéopathe ambulancier (camion spécialement aménagé pour des déplacements dans les villages), mais à ce projet il est demandé un accès à l'électricité et aux sanitaires.
- Boulangerie (reprise) : le demandeur est en lien direct avec notre boulanger.
- ...

Des demandes arrivent en mairie, nous les traitons au cas par cas.

#### Arbres sur les communes – limitrophes parcelles privées

Après vérification, les arbres étant sur la commune, ils vont être élagués courant 2022.

#### Foyer

Le foyer de ski de fond a ouvert ses portes vu la neige tombée.  
Une piste de luge et une piste blanche vont faire leurs apparitions (gratuites).

#### Vœux

Les vœux du maire sont programmés pour le 8 janvier 2022 à 18h à la salle polyvalente (selon les conditions sanitaires).

**Mise à jour au 03-01-2022 : Au vu des préconisations sanitaires, les vœux du Maire sont annulés.**

#### Facture d'eau et assainissement

La date limite de paiement est bien prévue pour le 31 janvier 2022 suite aux retards pris par les paiements pour transmission des factures.

#### Plan Pastoral Territorial

C'est un projet en cours sur les pâturages et concerne la cabane La Chanas (réparation, toilettes sèches, couchage...), ainsi qu'un projet d'amélioration des sources d'eau porté par le groupement.

#### Eclairage

Les travaux sont toujours en cours concernant la baisse d'intensité : Châteauvieux et Bernardière sont faits, en cours Ruthière.

Il est à noter qu'après enquête, les lampadaires pourront être éteints une partie de la nuit, hameau par hameau.

Prochaine(s) réunion(s)
-------------------------

Il est prévu un Conseil Municipal le 17 janvier 2022, à **20h00** (au lieu de 20h30) dans la salle du Conseil Municipal.

Compte-rendu
--------------

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon  
Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier